NOUVELLES LOCALES.

A l'enclos à Lorette, une taure de couleur rouge.

Les Scieries de D. Sprague ont terminé leur opérations samedi dernier.

L'automne de 1899 restera célèbre pour sa température exceptionnellement clémente.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Baldvin & Blondal.

M. Jos. Jean de Portage du Rat est revenu à St. Boniface la semaine dernière avec l'intention de s'y fixer.

A louer une belle résidence sur la rue Notre-Dame, beau jardin, hangar, écuries, puit, etc. S'adresser à M. Gauvin bureau du journal.

Hier mercredi a eu lieu à Ste. Marie le mariage de deux jeunes français ; M. Delarine du Camp a épousé Melle de la Giclais. M. du Camp part pour Calgary où il compte monter un ranch.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leurs souscription. Nous les avertissons que désormais les abonnements devront être payés à M. Gauvin, 366 Rue Main.

On commence à s'apercevoir au Canada de l'existence de l'état de guerre. La gazette du Manitoba publie un extrait des statuts du Canada relatif aux pénalités dont sont passibles les déserteurs et ceux qui leur donnent abri.

Le bazar de St. Adolphe aura lieu dès que la glace sera prise sur les rivière c'est-à-dire, tout probablement vers la fin de novembre. Le jour en sera indiqué d'ailleurs assez longtemps à l'avance pour que tout le monde puisse être prévenu.

Le jeune comptable de la Banque Molson, Anderson, accusé du vol de $62000 commis l'année dernière, a été acquitté par le jury, la semaine dernière, on sait que l'argent avait été retrouvé intact à quelques dollars pris, enfoui sous terre non loin du pont Louise. En somme le mystère reste aussi obscur qu'avant.

M. Eug. de Margerie qui avait quitté sa propriété de Ste. Anne des Chênes l'année dernière pour aller occuper une position à New York est parti en France cette semaine pour rétablir dans sa famille, sa santé tomprise par le climat de New-York. Mde de Margerie avec ses enfants arrivera la semaine prochaine pour passer l'hiver chez ses parents, M. Généreux à Ste. Anne des Chênes.

Division Electorale de Morris

MESSIEURS LES ELECTEURS,

A uue convention des Electeurs de la Division de Morris, j'ai été de nouveau choisi, sans une seule voix dissidente, pour soutenir la lutte aux Elections provinciales, dans cette Division.

Depuis, la date de ma nomination, j'ai été fier de recevoir un grand nombre de requête d'hommes influents de toute les parties de la Division électorale, sans compter des centaines de lettres me priant de me laisser mettre en nomination. Ces expressions sincères et spontanées de confiance me convainquent que la population de Morris approuve entièrement ma conduite dans l'assemblée durant mon terme d'office. Comment pourrais-je faire autrement que d'accepter avec reconnaissance une nomination, qui m'a été offerte avec tant d'unanimité. J'accepte donc la nomination et si je suis élu je prend l'engagement de remplir mes devoir avec autant de zèle et de bonne foi, à l'avenir que je me suis efforcé de le faire dans le passé.

La Division de Morris a ceci de particulier qu'elle est composée de personnage de race de croyances et de politiques différentes et dans ces circonstances je ne puis consentir à me faire l'esclave d'aucune classe ou d'aucun parti politique ; mais ma plus grande ambition sera d'être le représentant de toutes les classes sans crainte et sans partialité.

Dans ces circonstances et pour ces raisons je viens donc pour la seconde fois solliciter votre vote et votre influence.

Votre dévoué,
STEWART MULVEY.

Votez pour Mulvey le Candidat indépendant.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LE MANITOBA

Le bulletin des Récoltes, émané par le Gouvernement le 12 décembre 1898, donne les statistiques suivantes, pour l'année :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.60	17,308.252
Orge	158,058	27.06	4.277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED.

Annimaux de boucherie exportés durant l'année 12,525
Bêtes d'élevage expédiés pendant l'année 20,000

PRODUITS DE LA LAITERIE

Total des produits de la laiterie pour l'année $409,455

Dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermes dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions faciles de paiement. Les prix sont de $2.50 en montant.

Homesteads gratuits.

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits de la Province.

On peut obtenir toutes les informations désirables, ainsi que cartes etc., en en faisant la demande à

Thomas Greenway,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.

Ou à C. H. Jeffreys, Agent d'Immigration pour Manitoba